N°HJSC_C_2024_04_01

Envoyé en préfecture le 29/04/2024
Reçu en préfecture le 29/04/2024
Publié le
ID : 039-200026573-20240410-HJSCC20240401B-DE

Haut-Jura Saint-Claude	**DEPARTEMENT DU JURA** **COMMUNAUTE DE COMMUNES** **HAUT-JURA SAINT- CLAUDE**	*Délibération conforme,* *La Présidente,* **Isabelle HEURTIER**
MEMBRES	Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire	
En exercice 49	Date et lieu de la séance	
Présents 36	**MERCREDI 10 avril 2024**	
Excusés 10		
Pouvoirs 8	**Pôle de Services Tomachon** **SAINT-CLAUDE**	
Absents 4		

PRESENTS :	Régis Sauveur, Stéphane Gros, Isabelle Heurtier, Jean-François Demarchi, Josette Piers, Roland Frezier, Nelly Durandot, Colin Rieutord, Alain Géraud, Hubert Maître, Anne-Christine Donze, Philippe Passot, Emilia Brûlé, Laurent Plaut, Da Silva Teixera Rachel, Jean-François Miny, Annie Mayet, Christian Rochet, Claude Mercier, Roger Morel-Fourrier, Michaël Jacquenod, Jean-Louis Millet, Herminia Elineau, Noël Invernizzi, Lilian Cottet-Emard, Catherine Chambard, Philippe Lutic, Frédéric Herzog, Gérard Duchêne, Annick Grandclément, Marc Capelli, Francis Lahaut, Samuel Vernerey, Daniel Monneret, Alain Blondet, Daniel Jacquenod.
EXCUSES :	Claire Cornot, Bernard Vincent, Daniel Bouiller, Maryse Vincent, Daniel Grenard, Pascal Bonin, Alain Bernard, Céline Desbarres, Loïc Gelper, Nelly Vaufrey.
ABSENTS :	Caroline Braun, Isabelle Billard, Toukkham Hatmanichanh, Frédéric Poncet.
POUVOIRS :	Cornot Claire donne pouvoir à Jean-François Demarchi, Bernard Vincent donne pouvoir à Philippe Passot, Daniel Bouiller donne pouvoir à Roland Frézier, Maryse Vincent donne pouvoir à Nelly Durandot, Alain Bernard donne pouvoir à Lilian Cottet-Emard, Céline Desbarres donne pouvoir à Jean-Louis MILLET, Loïc Gelper donne pouvoir à Annick Grandclément, Laëtitia De Roeck donne pouvoir à Catherine Chambard. Soit 36 présents et 8 pouvoirs soit 44 votants.

La convocation pour la séance du mercredi 10 avril 2024, datée du 4 avril 2024, a été adressée aux conseillers et affichée aux portes des Mairies de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude.

PERSONNEL

Mise à jour du tableau des emplois

Vu le code général de la fonction publique et conformément aux dispositions de son article L313-1, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Vu qu'il appartient au Conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial.

Vu le tableau des emplois,

Considérant qu'il convient de fermer les postes non pourvus au fur à mesure des recrutements opérés, en fonction de la catégorie des agents retenus,
Considérant que dans le cadre du surcroît d'activités des agents du service technique, il convient de créer un poste,
Considérant qu'il convient d'ajuster le tableau des emplois,

Envoyé en préfecture le 29/04/2024
Reçu en préfecture le 29/04/2024
Publié le
ID : 039-200026573-20240410-HJSCC20240401B-DE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré (**résultat du vote : 44 pour, 0 contre, 0 abstention**) :

- **DECIDE** de supprimer :
  - 2 postes d'attaché, cadre A, à temps complet
  - 1 poste d'attaché de conservation, cadre A, à temps complet
  - 1 poste de rédacteur, cadre B, à temps complet
  - 1 poste d'assistant de conservation ppal 1ère classe, cadre B, à temps complet
  - 1 poste d'agent de maîtrise, cadre C, à temps complet
  - 2 postes d'adjoint administratif ppal de 2ème classe, cadre C, à temps complet

- **DECIDE** de créer :
  - 1 emploi d'adjoint du patrimoine, cadre C, à temps complet
  - 1 poste d'adjoint administratif, cadre C, à temps complet
  - 1 emploi d'assistant d'enseignement artistique, cadre B, à temps non complet, 5/20 heures
  - 1 poste de rédacteur ppal 2ème classe, cadre B, à temps complet
  - 2 emplois d'adjoint technique, cadre C, à temps complet

- **DÉCIDE** de modifier le tableau des emplois,

Envoyé en préfecture le 29/04/2024
Reçu en préfecture le 29/04/2024
Publié le
ID : 039-200026573-20240410-HJSCC20240401B-DE

TABLEAU DES EMPLOIS COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT-JURA SAINT-CLAUDE

FILIERE	CADRE D'EMPLOI	GRADE	CATEGORIE	ETP			POURVU	Délibération à prendre	
								20240410	
								TC	TNC
ADMINISTRATIVE	ATTACHE TERRITORIAL		ATTACHE TERRITORIAL					7	0
		ATTACHE TERRITORIAL HORS CLASSE	A	1,00	35	1,00	1	1	0
		ATTACHE TERRITORIAL	A	1,00	35	6,00	5	6	0
	REDACTEUR TERRITORIAL		REDACTEUR TERRITORIAL					10	0
		REDACTEUR PPAL 1ère CL	B	1,00	35	1,00	1	1	0
		REDACTEUR PPAL 2ème CL	B	1,00	35	1,00	1	1	0
		REDACTEUR	B	1,00	35	8,00	7	8	0
	ADJOINT TERRITORIAL		ADJOINT TERRITORIAL					10	0
		ADJOINT ADMINISTRATIF PPAL 1ère cl	C	1,00	35	5,00	3	5	0
		ADJOINT ADMINISTRATIF PPAL 2ème cl	C	1,00	35	1,00	1	1	0
		ADJOINT ADMINISTRATIF	C	1,00	35	4,00	4	4	0
		ADJOINT ADMINISTRATIF	C	0,50	17,5	0,00	0	0	0
		ADJOINT ADMINISTRATIF	C	0,49	17	0,00	0	0	0
		ADJOINT ADMINISTRATIF						4	0
TECHNIQUE	TECHNICIEN TERRITORIAL		TECHNICIEN TERRITORIAL					1	0
		TECHNICIEN TERRITORIAL	B	1,00	35	1,00	1	1	
	AGENT DE MAITRISE		AGENT DE MAITRISE					4	0
		AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	C	1,00	35	2,00	2	2	0
		AGENT DE MAITRISE	C	1,00	35	2,00	2	2	0
	ADJOINT TECHNIQUE		ADJOINT TECHNIQUE					6	1
		ADJOINT TECHNIQUE PPAL 1ère CL	C	1,00	35	1,00	0	1	0
		ADJOINT TECHNIQUE PPAL 2ème CL	C	1,00	35	2,00	2	2	0
		Adjoint technique	C	0,06	2/35	0,06	1	0	1
		Adjoint technique	C	1,00	35	3,00	1	3	0
		ADJOINT TECHNIQUE						3	1
CULTURELLE	ATTACHE DE CONSERVATION DU PATRIMOINE		ATTACHE DE CONSERVATION DU PATRIMOINE					1	0
		ATTACHE CONSERVATION PATRIMOINE	A	1,00	35	1,00	1	1	0
	PROFESSEUR TERRITORIAL D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE		PROFESSEUR TERRITORIAL D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE					2	0
		PROF ENS ARTIST HORS CL	A	1,00	16	1,00	1	1	0
		Prof d'Enseig Artist Cl Normal	A	0,27	4,25/16	0,00	0	0	0
		Prof d'Enseig Artist Cl Normal	A	1,00	16	1,00	1	1	
		PROF ENS ARTIST CL NORMALE						1	0
	ASSISTANT TERRITORIAL D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE		ASSISTANT TERRITORIAL D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE					7	15
		Ass. Enseig. Artist. ppal 1°cl	B	0,60	12/20	0,60	1		1
		Ass. Enseig. Artist. ppal 1°cl	B	0,15	3/20	0,15	1		1
		Ass. Enseig. Artist. ppal 1°cl	B	0,80	16/20	0,80	1		1
		Ass. Enseig. Artist. ppal 1°cl	B	1,00	20	3,00	3	3	
		ASS ENSEIGN ARTIST PPAL 1ère CL	B					3	3
		Ass. Enseig. Artist. ppal 2°cl	B	0,15	3/20	0,15	1		1
		Ass. Enseig. Artist. ppal 2°cl	B	0,43	8,5/20	0,00	0		0
		Ass. Enseig. Artist. ppal 2°cl	B	0,26	5,25/20	0,26	1		1
		Ass. Enseig. Artist. ppal 2°cl	B	0,61	12,25/20	0,61	1		1
		Ass. Enseig. Artist. ppal 2°cl	B	0,85	17/20	0,85	1		1
		Ass. Enseig. Artist. ppal 2°cl	B	0,74	14,75/20	0,74	1	0	1
		Ass. Enseig. Artist. ppal 2°cl	B	1,00	20/20	2,00	2	2	
		ASS ENSEIGN ARTIST PPAL 2ème CL	B					2	5
		Assistant enseign. artistique	B	1,00	20/20	2,00	2	2	
		Assistant enseign. artistique	B	0,34	6,75/20	0,34	1	0	1
		Assistant enseign. artistique	B	0,25	5/20	0,25	1		1
		Assistant enseign. artistique	B	0,46	9,25/20	0,43	1		1
		Assistant enseign. artistique	B	0,40	8/20	0,40	1	0	1
		Assistant enseign. artistique	B	0,79	15,5/20	0,79	1		1
		Assistant enseign. artistique	B	0,75	15/20	0,00	1		1
		Assistant enseign. artistique	B	0,24	4,75/20	0,24	1		1
		ASS ENSEIGN ARTIST	B					2	7
	ASSISTANT DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES		ASSISTANT DE CONSERVATION PATRIMOINE/BIBLIOTHEQUES					8	0
		ASSISTANT CONSERVATION PPAL 1ère cl	B	1,00	35	3,00	3	3	0
		ASSISTANT CONSERVATION PPAL 2ème cl	B	1,00	35	1,00	1	1	0
		ASSISTANT CONSERVATION	B	1,00	35	4,00	4	4	0
	ADJOINT DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES		ADJOINT DE CONSERVATION PATRIMOINE/BIBLIOTHEQUES					27	0
		ADJOINT DU PATRIMOINE PPAL 1ère CL	C	1,00	35	0,00	0	0	0
		ADJOINT DU PATRIMOINE PPAL 2ème CL	C	1,00	35	7,00	7	7	0
		Adjoint du patrimoine	C	0,50	17,5	0,00	0		0
		Adjoint du patrimoine	C	0,70	24,5	0,00	0		0
		Adjoint du patrimoine	C	1,00	35	20,00	18	20	
		ADJOINT DU PATRIMOINE	C					20	0

- **ACTE** que les crédits correspondants sont prévus et inscrits au budget,

Envoyé en préfecture le 29/04/2024
Reçu en préfecture le 29/04/2024
Publié le
ID : 039-200026573-20240410-HJSCC20240401B-DE

- **ACTE** que les modifications apportées au présent valent création et / ou suppression de postes,

- **ACTE** que
  - les emplois permanents pourront être occupés par des agents contractuels recrutés à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction publique.
  - la durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2ème alinéa de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction publique, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.
  - Par dérogation, l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8 du Code Général de la Fonction publique :
    - L332-8 1° Lorsqu'il n'existe pas de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes ;
    - L332-8 2° Pour les besoins des services ou la nature des fonctions le justifiant et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par le présent code ;
    - L332-8 5° Pour les autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L 4, pour tous les emplois à temps non complet, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 % ;

- **ACTE** que des personnels en contrat saisonnier ou pour accroissement temporaire d'activités pourront venir renforcer les présents emplois permanents en fonction des besoins des services,

- **ACTE** que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels de droit public indisponibles dans les hypothèses exhaustives suivantes énumérées par l'article L. 332-13 du code général de la fonction publique,

- **ACTE** que les recrutements liés aux activités nordiques et piscine seront effectués dans le cadre d'emplois saisonniers et adaptés aux besoins des structures,

- **ACTE** que pour le besoin du service public, il convient d'avoir recours ponctuellement à des emplois de vacataires afin d'assurer un travail spécifique et ponctuel à caractère discontinu, rémunéré après service fait sur la base d'un forfait,

- **ACTE** que pour les besoins du service public, il convient d'avoir recours à des emplois de chargé de projet,

- **ACTE** la nécessité de conclure des contrats d'apprentissage afin de permettre à des personnes âgées de 16 à 30 ans (sans limite d'âge supérieure d'entrée en formation concernant les travailleurs handicapés) d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration sachant que cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre,

- **AUTORISE** la Présidente à déterminer les niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil,

- **ACTE** que les postes non pourvus seront fermés au fur à mesure des recrutements opérés, en fonction de la catégorie des agents retenus,

- **AUTORISE** la Présidente à définir le forfait de rémunération servi aux vacataires qui seront recrutés en application de la présente délibération, selon la nature de l'acte lié à la vacation,

- **AUTORISE** la Présidente à définir la rémunération versée aux personnels recrutés dans le cadre d'emplois saisonniers, pour accroissement temporaire d'activités ou pour remplacement rapide de fonctionnaires ou de personnels contractuels de droit public,

- **AUTORISE** la Présidente à définir la rémunération versée aux personnels recrutés dans le cadre d'emplois de contrats de projets,

- **AUTORISE** la Présidente à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette délibération.

Envoyé en préfecture le 29/04/2024
Reçu en préfecture le 29/04/2024
Publié le
ID : 039-200026573-20240410-HJSCC20240401B-DE

Secrétaire de séance,

Daniel MONNERET

Secrétaire de séance,

Philippe PASSOT

Envoyé en préfecture le 29/04/2024
Reçu en préfecture le 29/04/2024
Publié le
ID : 039-200026573-20240410-HJSCC20240402B-DE

N°HJSC_C_2024_04_02

Haut-Jura Saint-Claude		**DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT-JURA SAINT- CLAUDE**	*Délibération conforme, La Présidente, **Isabelle HEURTIER***
MEMBRES		Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire	
En exercice	49	Date et lieu de la séance	
Présents	37	**MERCREDI 10 avril 2024** **Pôle de Services Tomachon SAINT-CLAUDE**	
Excusés	10		
Pouvoirs	9		
Absents	3		

PRESENTS :	Régis Sauveur, Stéphane Gros, Isabelle Heurtier, Jean-François Demarchi, Josette Piers, Roland Frezier, Nelly Durandot, Colin Rieutord, Alain Géraud, Hubert Maître, Anne-Christine Donze, Philippe Passot, Emilia Brûlé, Laurent Plaut, Da Silva Teixera Rachel, Jean-François Miny, Annie Mayet, Christian Rochet, Claude Mercier, Roger Morel-Fourrier, Michaël Jacquenod, Jean-Louis Millet, Herminia Elineau, Noël Invernizzi, Lilian Cottet-Emard, Catherine Chambard, Philippe Lutic, Frédéric Herzog, Gérard Duchêne, Annick Grandclément, Frédéric Poncet, Marc Capelli, Francis Lahaut, Samuel Vernerey, Daniel Monneret, Alain Blondet, Daniel Jacquenod.
EXCUSES :	Claire Cornot, Bernard Vincent, Daniel Bouiller, Maryse Vincent, Daniel Grenard, Pascal Bonin, Alain Bernard, Céline Desbarres, Loïc Gelper, Nelly Vaufrey.
ABSENTS :	Caroline Braun, Isabelle Billard,Toukkham Hatmanichanh.
POUVOIRS :	Cornot Claire donne pouvoir à Jean-François Demarchi, Bernard Vincent donne pouvoir à Philippe Passot, Daniel Bouiller donne pouvoir à Roland Frézier, Maryse Vincent donne pouvoir à Nelly Durandot, Alain Bernard donne pouvoir à Lilian Cottet-Emard, Céline Desbarres donne pouvoir à Jean-Louis MILLET, Loïc Gelper donne pouvoir à Annick Grandclément, Laëtitia De Roeck donne pouvoir à Catherine Chambard, Nellly Vaufrey donne pouvoir à Fréderic Poncet. Soit 37 présents et 9 pouvoirs soit 46 votants.

La convocation pour la séance du mercredi 10 avril 2024, datée du 4 avril 2024, a été adressée aux conseillers et affichée aux portes des Mairies de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude.

PERSONNEL

RIFSEEP : ajustements des critères en gras les modifications des critères apportées dans les tableaux

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 88,

Vu le décret n°91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du 1er alinéa de l'article 88 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,

Vu le décret n°2010-997 du 26 août 2010 relatif au régime de maintien des primes et indemnités des agents publics de l'Etat et des magistrats de l'ordre judiciaire dans certaines situations de congés,

Vu le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

Envoyé en préfecture le 29/04/2024
Reçu en préfecture le 29/04/2024
Publié le
ID : 039-200026573-20240410-HJSCC20240402B-DE

Vu le décret n°2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux,

Vu la circulaire NOR : RDFF1427139C du 5 décembre 2014 relative à la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel,

Vu le tableau des effectifs,

Vu la délibération instaurant un régime indemnitaire en date du 1er décembre 2021,

Vu la délibération ajustant les critères du régime indemnitaire en date du 11 octobre 2023,

Considérant qu'il convient de mettre à jour la délibération prise le 11 octobre 2023,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré (**résultat du vote : 46 pour, 0 contre, 0 abstention**) :

- **VALIDE** l'instauration de l'IFSE dans les conditions indiquées ci-dessous,
- **VALIDE** l'instauration du Complément Indemnitaire dans les conditions indiquées ci-dessous :

ARTICLE 1 : DISPOSITIONS GENERALES A L'ENSEMBLE DES FILIERES

Les Bénéficiaires

Le RIFSEEP IFSE est attribué :

- Aux agents titulaires et stagiaires, ainsi qu'aux **agents contractuels**, à temps complet, à temps non complet et à temps partiel (au prorata de leur temps de travail) occupant un emploi au sein de la collectivité.
- **Ce régime indemnitaire n'est pas appliqué aux contrats relevant d'un accroissement saisonnier d'activité.**

Le RIFSEEP CIA est attribué :

- Aux agents titulaires et stagiaires, ainsi qu'aux **agents contractuels**, à temps complet, à temps non complet et à temps partiel (au prorata de leur temps de travail) occupant un emploi au sein de la collectivité, au-delà du 6ème mois de présence effective et après un entretien professionnel.
- **Ce régime indemnitaire n'est pas appliqué aux contrats relevant d'un accroissement saisonnier d'activité.**

Modalités d'attribution individuelle

Le montant individuel attribué au titre de l'IFSE, et le cas échéant au titre du CIA, sera librement défini par l'autorité territoriale, par voie d'arrêté individuel, dans la limite des conditions prévues par la présente délibération.

Conditions de cumul

Le régime indemnitaire mis en place par la présente délibération est par principe exclusif de toutes autres primes et indemnités liées aux fonctions et à la manière de servir.
En conséquence, le RIFSEEP ne peut se cumuler avec :

- La prime de fonction et de résultats (PFR),
- L'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires (I.F.T.S.),
- L'indemnité d'administration et de technicité (I.A.T.),
- L'indemnité d'exercice de missions des préfectures (I.E.M.P.),
- La prime de service et de rendement (P.S.R.),
- L'indemnité spécifique de service (I.S.S.),
- La prime de fonction informatique
- L'indemnité de responsabilité des régisseurs d'avances et de recettes
- L'indemnité pour travaux dangereux et insalubres

Envoyé en préfecture le 29/04/2024
Reçu en préfecture le 29/04/2024
Publié le
ID : 039-200026573-20240410-HJSCC20240402B-DE

Ce régime indemnitaire pourra en revanche être cumulé avec :

- L'indemnisation des dépenses engagées au titre des fonctions exercées (exemple : frais de déplacement),
- Les dispositifs d'intéressement collectif,
- Les indemnités différentielles complétant le traitement indiciaire et la GIPA
- Les sujétions ponctuelles directement liées à la durée du travail (heures supplémentaires, astreintes, ...),
- La prime de responsabilité versée aux agents détachés sur emploi fonctionnel
- L'indemnité forfaitaire complémentaire pour la participation aux consultations électorales (IFCE)

ARTICLE 2 : MISE EN ŒUVRE DE L'IFSE : DETERMINATION DES GROUPES DE FONCTIONS ET DES MONTANTS MAXIMA

Cadre général

Il est instauré au profit des cadres d'emplois, visés dans la présente délibération, **une indemnité de fonctions de sujétion et d'expertise (IFSE)** ayant vocation à valoriser l'ensemble du parcours professionnel des agents.

Cette indemnité repose sur la formalisation de critères professionnels liés aux fonctions exercées d'une part, et sur la prise en compte de l'expérience accumulée d'autre part.

Elle reposera ainsi sur une notion de groupe de fonctions dont le nombre sera défini pour chaque cadre d'emplois concerné sans pouvoir être inférieur à 1, et définis selon les critères suivants :

- Fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception ;
- Technicité, expertise, expérience ou qualification nécessaire à l'exercice des fonctions ;
- Sujétions particulières ou degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel.

Son attribution fera l'objet d'un arrêté individuel de l'autorité territorial notifié à l'agent.

Cette indemnité est versée en tenant compte du niveau de responsabilité et d'expertise requis dans l'exercice des fonctions occupées par les fonctionnaires. Chaque emploi ou cadre d'emplois est réparti entre différents groupes de fonctions au regard des critères professionnels suivants :

- Critère n°1 : fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception,
- Critère n°2 : technicité, expertise, expérience ou qualification nécessaire à l'exercice des fonctions,
- Critère n°3 : sujétions particulières ou degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel.

La détermination des groupes de fonctions et des montants maxi

Chaque part de l'I.F.S.E. correspond à un montant maximum fixé dans la limite des plafonds déterminés ci-dessous et applicables aux fonctionnaires de l'Etat.
Monsieur le Président arrêtera les montants individuels en tenant compte des critères définis, appliqués pour chacun des groupes de fonctions constitués par catégorie.

Les critères suivants sont communs à tous les groupes de fonctions :

- Respect de l'image de la collectivité
- Respect des usagers et des principes fondamentaux du service public
- Confidentialité des informations et des documents détenus dans l'exercice des fonctions
- Respect des relations professionnelles sans porter atteinte à l'honneur et à la vie privée des agents
- Respect et discrétion dans les relations avec les partenaires institutionnels.

Envoyé en préfecture le 29/04/2024
Reçu en préfecture le 29/04/2024
Publié le
ID : 039-200026573-20240410-HJSCC20240402B-DE

Fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception	Technicité, expertise, expérience ou qualification nécessaires à l'exercice des fonctions	Sujétions particulières ou degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel
Nombre de collaborateurs encadrés directement, **N**iveau d'encadrement **R**esponsabilité de coordination (organisation du travail, gestion des plannings, préparation et animation des réunions, coordination d'équipes) **S**upervision, accompagnement d'autrui, tutorat **C**onduite de projet **C**onseils aux élus	**C**onnaissances requises **T**echnicité, niveau de difficultés **A**utonomie, **I**nitiative **D**iversité des tâches, dossiers ou projets	**E**ngagement de la responsabilité financière et/ou juridique **R**elations internes / externes et typologie des interlocuteurs **I**tinérances, déplacements, **V**ariabilité des horaires, **O**bligation d'assister aux instances **G**estion de l'économat (stock, parc automobile...)

Bénéficieront de l'IFSE, les cadres d'emplois et emplois énumérés ci-après :

- **Filière administrative**

Arrêté du 3 juin 2015 pris pour l'application au corps interministériel des **attachés d'administration** de l'Etat des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 dont le régime indemnitaire est pris en référence pour les attachés territoriaux et les secrétaires de mairie de catégorie A.

Cadre d'emplois des attachés et secrétaires de mairie (A)		
Groupes De Fonctions	**Emplois ou fonctions exercées**	**Montant de l'IFSE** **Plafonds annuels réglementaires**
Groupe 1	*Direction de la collectivité*	36 210 €
Groupe 2	*Direction adjointe de la collectivité, Direction financière, Direction des moyens de la collectivité,* ***Direction Ressources Humaines***	32 130 €
Groupe 3	*Responsable de service, juriste*	25 500 €
Groupe 4	*Chargé de missions*	20 400 €

Arrêté du 19 mars 2015 pris pour l'application du décret n°2014-513 aux corps des **secrétaires administratifs des administrations d'Etat** dont le régime indemnitaire est pris en référence pour les rédacteurs territoriaux.

Cadre d'emplois des rédacteurs (B)		
Groupes De Fonctions	**Emplois ou fonctions exercées**	**Montant de l'IFSE** **Plafonds annuels réglementaires**
Groupe 1	*Responsable de service*	17 480 €
Groupe 2	*Chargé de missions*	16 015 €
Groupe 3	*Assistant de direction, assistante ressources humaines, assistant gestion financière,* ***secrétariat de direction, Instructeur ADS***	14 650 €

Arrêtés du 20 mai 2014 et du 26 novembre 2014 pris pour l'application du décret n°2014-513 aux corps des **adjoints administratifs des administrations** dont le régime indemnitaire est pris en référence pour les adjoints administratifs territoriaux.

Envoyé en préfecture le 29/04/2024
Reçu en préfecture le 29/04/2024
Publié le
ID : 039-200026573-20240410-HJSCC20240402B-DE

Cadre d'emplois des adjoints administratifs (C)		
Groupes De Fonctions	**Emplois ou fonctions exercées**	**Montant de l'IFSE**
		Plafonds annuels réglementaires
Groupe 1	*Responsable de service*	11 340 €
Groupe 2	*Agent d'accueil, Conseiller en séjour, Secrétariat, Assistant, Chargé de missions, gestion du patrimoine,* ***assistant gestion financière***	10 800 €

- **Filière technique**

Arrêté du 7 novembre 2017 pris pour l'application au corps **des contrôleurs des services techniques du ministère de l'intérieur** des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat

Cadre d'emplois des techniciens (B)		
Groupes De Fonctions	**Emplois ou fonctions exercées**	**Montant de l'IFSE**
		Plafonds annuels Réglementaires
Groupe 1	*Chef de service*	17 480 €

Arrêté du 28 avril 2015 pris pour l'application aux corps **d'adjoints techniques des administrations** de l'Etat des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat

Cadre d'emplois des adjoints techniques (C)		
Groupes De Fonctions	**Emplois ou fonctions exercées**	**Montant de l'IFSE**
		Plafonds annuels Réglementaires
Groupe 1	*Agent polyvalent, responsable nordique et pédestre*	11 340 €
Groupe 2	*Agent d'exécution, agent d'entretien des locaux*	10 800 €

Arrêté du 28 avril 2015 pris pour l'application aux corps **d'adjoints techniques des administrations** de l'Etat des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat

Cadre d'emplois des agents de maîtrise (C)		
Groupes De Fonctions	**Emplois ou fonctions exercées**	**Montant de l'IFSE**
		Plafonds annuels Réglementaires
Groupe 1	*Responsable de service*	11 340 €
Groupe 2	*Agent polyvalent, Agent d'exécution, Assistant instruction ADS, Agent SPANC*	10 800 €

- **Filière culturelle**

Arrêté du 14 mai 2018 pris pour l'application des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat aux corps **des conservateurs généraux des bibliothèques, des conservateurs des bibliothèques, des bibliothécaires, des bibliothécaires assistants spécialisés et des magasiniers des bibliothèques**

Envoyé en préfecture le 29/04/2024
Reçu en préfecture le 29/04/2024
Publié le
ID : 039-200026573-20240410-HJSCC20240402B-DE

Cadre d'emplois des Attachés de conservation du patrimoine (A)		
Groupes De Fonctions	**Emplois ou fonctions exercées**	**Montant de l'IFSE**
		Plafonds annuels Réglementaires
Groupe 1	*Direction d'établissement*	29 750 €

Arrêté du 14 mai 2018 pris pour l'application des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat aux corps **des conservateurs généraux des bibliothèques, des conservateurs des bibliothèques, des bibliothécaires, des bibliothécaires assistants spécialisés et des magasiniers des bibliothèques**

Cadre d'emplois des Assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques (B)		
Groupes De Fonctions	**Emplois ou fonctions exercées**	**Montant de l'IFSE**
		Plafonds annuels Réglementaires
Groupe 1	*Responsable de service*	16 720 €
Groupe 2	*Chargé de missions, Accueil public, Bibliothécaire,*	14 960 €

Arrêté du 30 décembre 2016 pris pour l'application au **corps des adjoints techniques d'accueil, de surveillance et de magasinage** des dispositions du décret no 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat

Cadre d'emplois des adjoints du patrimoine (C)		
Groupes De Fonctions	**Emplois ou fonctions exercées**	**Montant de l'IFSE**
		Plafonds annuels Réglementaires
Groupe 1	*Chef de service*	11 340 €
Groupe 2	*Chargé de missions, Accueil public, Bibliothécaire, Adjoint de direction, Responsable pôle formation, Chargé de projet, Médiateur, Chargé atelier artistique, Archiviste, Responsable équipement,* ***Agent de conseil en séjour OT et agence postale,***	10 800 €

Conditions de versement
L'IFSE fera l'objet d'un versement mensuel répartie sur 12 mois.

Conditions de réexamen
Le montant annuel de **l'IFSE** versé aux agents fera l'objet d'un réexamen :

- En cas de changement de fonctions (changement de groupe de fonctions avec davantage d'encadrement, de technicité ou de sujétions, ou mobilité vers un poste relevant du même groupe de fonctions) ;
- A minima, tous les 4 ans, en l'absence de changement de fonctions et au vu de l'expérience professionnelle acquise par l'agent *(cette disposition devrait également être applicable aux emplois fonctionnels à l'issue de la première période de détachement) ;*
- En cas de changement de cadre d'emploi faisant suite à une promotion, ou la réussite à un concours.

Modulation de l'IFSE du fait des absences
En l'absence de dispositions réglementaires, un agent ne peut pas prétendre au versement de son régime indemnitaire pendant sa période de congés pour indisponibilité physique. Il convient de délibérer sur les modalités de versement de l'IFSE :

- Pendant les congés annuels et les congés pour maternité, de paternité et d'accueil de l'enfant ou pour adoption et le congé pour accident de service, l'IFSE sera maintenue intégralement.

Envoyé en préfecture le 29/04/2024
Reçu en préfecture le 29/04/2024
Publié le
ID : 039-200026573-20240410-HJSCC20240402B-DE

- En cas de maladie ordinaire, l'IFSE suivra le sort du traitement.
- **En cas de temps partiel thérapeutique et comme le précise la circulaire du 15 mai 2018, le montant des primes et indemnités est calculé au prorata de la durée effective du service**
- Aucun maintien de l'IFSE en cas de congé de longue maladie, de longue durée ou de grave maladie.

ARTICLE 3 : MISE EN ŒUVRE DU CIA, DETERMINATION DES MONTANTS MAXIMA DU CIA PAR GROUPES DE FONCTIONS

Cadre général
Il est instauré au profit des agents un complément indemnitaire annuel (CIA) tenant compte de l'engagement et de la manière de servir.
Le versement de ce complément indemnitaire est laissé à l'appréciation de l'autorité territoriale et fera l'objet d'un arrêté individuel notifié à l'agent.

Prise en compte de l'engagement professionnel des agents et de la manière de servir
Chaque cadre d'emplois est réparti en groupes de fonctions auxquels correspondent les montants plafonds fixés dans la limite des plafonds applicables à la Fonction Publique d'Etat. L'autorité territoriale arrêtera les montants individuels en tenant compte des critères d'évaluation définis par la délibération afférente à l'entretien professionnel. Ces montant ne sont pas reconductibles automatiquement d'une année sur l'autre, peuvent être compris entre 0 et 100 % du montant maximal.

La modulation de la part liée à l'engagement professionnel et à la manière de servir.
Ce coefficient sera déterminé à partir des résultats de l'évaluation professionnelle.
Le coefficient attribué sera revu annuellement à partir des résultats des entretiens d'évaluation.

Ce coefficient sera déterminé à partir des résultats de l'évaluation professionnelle selon les modalités suivantes :

- La manière de servir 10%
- Le respect des protocoles et des réglementations en vigueur 10%
- Les sujétions particulières liées au poste 10%
- Le supplément de travail fourni 10%
- Les remplacements effectués lors des absences du personnel 15%
- L'intérêt professionnel et le relationnel pour la commune 20%
- L'expérience professionnelle acquise et développée (formation…) 10%
- L'effort de participation à la vie de l'établissement 15%

Conditions d'attribution
Le CIA pourra être attribué aux agents relevant des cadres d'emplois énumérés ci-après, dans la limite des plafonds suivants, **eu égard au groupe de fonctions dont ils relèvent au titre de l'IFSE** :

- Filière administrative

Cadre d'emplois des attachés et secrétaires de mairie (A)		
Groupes De Fonctions	**Emplois ou fonctions exercées**	**Montant du CIA**
		Plafonds annuels Réglementaires
Groupe 1	*Direction de la collectivité*	6 390 €
Groupe 2	*Direction adjointe de la collectivité, Direction financière, Direction des moyens de la collectivité,* ***Direction Ressources Humaines***	5 670 €
Groupe 3	*Responsable de service, juriste*	4 500 €
Groupe 4	*Chargé de missions*	3 600 €

Envoyé en préfecture le 29/04/2024
Reçu en préfecture le 29/04/2024
Publié le
ID : 039-200026573-20240410-HJSCC20240402B-DE

Cadre d'emplois des rédacteurs (B)		
Groupes De Fonctions	**Emplois ou fonctions exercées**	**Montant du CIA** **Plafonds annuels Réglementaires**
Groupe 1	*Responsable de service*	2 380 €
Groupe 2	*Chargé de missions*	2 185 €
Groupe 3	*Assistant de direction, assistante ressources humaines, assistant gestion financière,* ***secrétariat de direction, Instructeur ADS***	1 995 €
Cadre d'emplois des adjoints administratifs (C)		
Groupes De Fonctions	**Emplois ou fonctions exercées**	**Montant du CIA** **Plafonds annuels Réglementaires**
Groupe 1	*Responsable de service*	1 260 €
Groupe 2	*Agent d'accueil, Conseiller en séjour, Secrétariat, Assistant, Chargé de missions, gestion du patrimoine,* ***assistant gestion financière***	1 200 €

- **Filière technique**

Cadre d'emplois des techniciens (B)		
Groupes De Fonctions	**Emplois ou fonctions exercées**	**Montant du CIA** **Plafonds annuels Réglementaires**
Groupe 1	*Chef de service*	2 380 €
Cadre d'emplois des adjoints techniques (C)		
Groupes De Fonctions	**Emplois ou fonctions exercées**	**Montant du CIA** **Plafonds annuels Réglementaires**
Groupe 1	*Agent polyvalent,* ***responsable nordique et pédestre***	1 260 €
Groupe 2	*Agent d'exécution,* ***agent d'entretien des locaux***	1 200 €

Cadre d'emplois des agents de maîtrise (C)		
Groupes De Fonctions	**Emplois ou fonctions exercées**	**Montant du CIA** **Plafonds annuels Réglementaires**
Groupe 1	*Responsable de service*	1 260 €
Groupe 2	*Agent polyvalent, Agent d'exécution,* ***Assistant instruction ADS, Agent SPANC***	1 200 €

Envoyé en préfecture le 29/04/2024
Reçu en préfecture le 29/04/2024
Publié le
ID : 039-200026573-20240410-HJSCC20240402B-DE

- **Filière culturelle**

Cadre d'emplois des Attachés de conservation du patrimoine (A)		
Groupes De Fonctions	**Emplois ou fonctions exercées**	**Montant du CIA** **Plafonds annuels Réglementaires**
Groupe 1	*Direction d'établissement*	5 250 €

Cadre d'emplois des Assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques (B)		
Groupes De Fonctions	**Emplois ou fonctions exercées**	**Montant du CIA** **Plafonds annuels Réglementaires**
Groupe 1	*Responsable de service*	2 280 €
Groupe 2	*Chargé de missions, Accueil public,* ***Bibliothécaire***	2 040 €

Cadre d'emplois des adjoints du patrimoine (C)		
Groupes De Fonctions	**Emplois ou fonctions exercées**	**Montant du CIA** **Plafonds annuels Réglementaires**
Groupe 1	*Chef de service,*	1 260 €
Groupe 2	*Chargé de missions, Accueil public, Bibliothécaire, Adjoint de direction, Responsable pôle formation, Chargé de projet, Médiateur, Chargé atelier artistique, Archiviste, Responsable équipement,* ***Agent de conseil en séjour OT et agence postale,***	1 200 €

Conditions de versement
Le CIA fera l'objet d'un versement semestriel.
Ce complément n'est pas obligatoirement reconductible d'une année sur l'autre.

Modulation du CIA du fait des absences
Conformément au décret n°2010-997 du 26 août 2010 relatif au régime de maintien des primes et indemnités des agents publics de l'Etat dans certaines situations de congés :

- Pendant les congés annuels et les congés pour maternité, de paternité et d'accueil de l'enfant ou pour adoption et le congé pour accident de service, le CIA sera maintenu intégralement.
- En cas de maladie ordinaire, le CIA suivra le sort du traitement.
- **En cas de temps partiel thérapeutique et comme le précise la circulaire du 15 mai 2018, le montant des primes et indemnités est calculé au prorata de la durée effective du service.**
- Aucun maintien du CIA en cas de congé de longue maladie, de longue durée ou de grave maladie.

ARTICLE 4 : DATE D'EFFET
La présente délibération prendra effet dès qu'elle aura acquis son caractère exécutoire et n'aura pas d'effet rétroactif pour les absences en cours.
Le montant individuel de l'IFSE et du CIA sera décidé par l'autorité territoriale et fera l'objet d'un arrêté.

ARTICLE 5 : CLAUSE DE REVALORISATION DU RÉGIME INDEMNITAIRE
Les montants maxima évoluent selon les mêmes conditions que les montants applicables aux fonctionnaires aux fonctionnaires de l'Etat.

ARTICLE 6 : CREDITS BUDGETAIRES
Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

- **DÉCIDE** que les primes et indemnités seront revalorisées automatiquement dans les limites fixées par les textes de référence,

Envoyé en préfecture le 29/04/2024
Reçu en préfecture le 29/04/2024
Publié le
ID : 039-200026573-20240410-HJSCC20240402B-DE

- **DÉCIDE** que les crédits correspondants seront calculés dans les limites fixées par les textes de référence et inscrits chaque année au budget,

- **AUTORISE** la Présidente à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Secrétaire de séance,

Daniel MONNERET

Secrétaire de séance,

Philippe PASSOT

N°HJSC_C_2024_04_03

Envoyé en préfecture le 29/04/2024
Reçu en préfecture le 29/04/2024
Publié le
ID : 039-200026573-20240410-HJSCC20240403B-DE

Haut-Jura Saint-Claude	**DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT-JURA SAINT- CLAUDE**	*Délibération conforme, La Présidente,* **Isabelle HEURTIER**
MEMBRES	Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire	
En exercice 49 Présents 37 Excusés 10 Pouvoirs 9 Absents 3	Date et lieu de la séance **MERCREDI 10 avril 2024** **Pôle de Services Tomachon SAINT-CLAUDE**	

PRESENTS :	Régis Sauveur, Stéphane Gros, Isabelle Heurtier, Jean-François Demarchi, Josette Piers, Roland Frezier, Nelly Durandot, Colin Rieutord, Alain Géraud, Hubert Maître, Anne-Christine Donze, Philippe Passot, Emilia Brûlé, Laurent Plaut, Da Silva Teixera Rachel, Jean-François Miny, Annie Mayet, Christian Rochet, Claude Mercier, Roger Morel-Fourrier, Michaël Jacquenod, Jean-Louis Millet, Herminia Elineau, Noël Invernizzi, Lilian Cottet-Emard, Catherine Chambard, Philippe Lutic, Frédéric Herzog, Gérard Duchêne, Annick Grandclément, Frédéric Poncet, Marc Capelli, Francis Lahaut, Samuel Vernerey, Daniel Monneret, Alain Blondet, Daniel Jacquenod.
EXCUSES :	Claire Cornot, Bernard Vincent, Daniel Bouiller, Maryse Vincent, Daniel Grenard, Pascal Bonin, Alain Bernard, Céline Desbarres, Loïc Gelper, Nelly Vaufrey.
ABSENTS :	Caroline Braun, Isabelle Billard, Toukkham Hatmanichanh.
POUVOIRS :	Cornot Claire donne pouvoir à Jean-François Demarchi, Bernard Vincent donne pouvoir à Philippe Passot, Daniel Bouiller donne pouvoir à Roland Frézier, Maryse Vincent donne pouvoir à Nelly Durandot, Alain Bernard donne pouvoir à Lilian Cottet-Emard, Céline Desbarres donne pouvoir à Jean-Louis MILLET, Loïc Gelper donne pouvoir à Annick Grandclément, Laëtitia De Roeck donne pouvoir à Catherine Chambard, Nellly Vaufrey donne pouvoir à Fréderic Poncet. Soit 37 présents et 9 pouvoirs soit 46 votants.

La convocation pour la séance du mercredi 10 avril 2024, datée du 4 avril 2024, a été adressée aux conseillers et affichée aux portes des Mairies de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude.

PERSONNEL

Prime Pouvoir d'Achat

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu la loi n° 2022-1158 du 16 août 2022 portant mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat ;

Vu le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Vu le décret n° 2023-1006 du 31 octobre 2023 portant création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents publics de la fonction publique territoriale ;
Considérant que le montant de la prime est modulable en fonction du niveau de rémunération des agents de la collectivité, dans une certaine limite ;

Considérant que le la prime peut être versée en une ou plusieurs fractions avant le 30 juin 2024 ;

Vu l'avis du comité social territorial en date du 15 mars 2024

Envoyé en préfecture le 29/04/2024
Reçu en préfecture le 29/04/2024
Publié le
ID : 039-200026573-20240410-HJSCC20240403B-DE

Madame la Présidente rappelle ce qui suit :

Parmi les mesures de revalorisation salariales annoncées par le ministre de la Transformation et de la Fonction publiques, figurait le versement d'une prime exceptionnelle visant à améliorer le pouvoir d'achat des fonctionnaires et contractuels.

Le décret n° 2023-1006 du 31 octobre 2023 précise les conditions et modalités de versement de cette prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire, dans la limite du plafond prévu pour chaque niveau de rémunération défini par le barème suivant :

Rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023	Montant maximum de la prime de pouvoir d'achat
Inférieure ou égale à 23 700 €	800 €
Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	700 €
Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	600 €
Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €	500 €
Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €	400 €
Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 €	350 €
Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 €	300 €

Le décret du 31 octobre 2023 prévoit que, pour bénéficier de cette prime, les agents publics doivent :

- Avoir été nommés ou recrutés par un employeur public à une date d'effet antérieure au 1er janvier 2023;
- Être employés et rémunérés par un employeur public au 30 juin 2023.
- Avoir perçu une rémunération brute inférieure ou égale à 39 000 euros (soit 3 250 euros en moyenne par mois) au titre de la période courant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023.
- La rémunération brute perçue au cours de la période courant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023 est déterminée en déduisant l'indemnité dite de la garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA) ainsi que les indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS).
- Lorsque plusieurs employeurs publics ont successivement employé et rémunéré l'agent au cours de la période du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023, la rémunération prise en compte est celle versée par la collectivité, l'établissement qui emploie et rémunère l'agent au 30 juin 2023,
- Lorsque plusieurs employeurs publics emploient et rémunèrent simultanément l'agent au 30 juin 2023, la rémunération prise en compte est celle versée par chaque collectivité, établissement, corrigée pour correspondre à une année pleine.
- La prime peut être versée en une ou plusieurs fractions avant le 30 juin 2024.
- Le montant de la prime sera réduit à proportion de la quotité de travail et de la durée d'emploi sur la période de référence.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré (**résultat du vote : 46 pour, 0 contre, 0 abstention**) :

- **DECIDE** d'attribuer une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle aux agents remplissant les conditions fixées par le décret n° 2023-1006 du 31 octobre 2023 ;

- **DECIDE** de fixer le montant de la prime dans les proportions suivantes :

Envoyé en préfecture le 29/04/2024
Reçu en préfecture le 29/04/2024
Publié le
ID : 039-200026573-20240410-HJSCC20240403B-DE

Rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023	Montant de la prime de pouvoir d'achat
Inférieure ou égale à 23 700 €	400 € (dans la limite de 800€)
Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	350 € (dans la limite de 700€)
Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	300 € (dans la limite de 600€)
Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €	250 € (dans la limite de 500€)
Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €	200 € (dans la limite de 400€)
Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 €	175 € (dans la limite de 350€)
Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 €	150 € (dans la limite de 300€)

Le montant de la prime est réduit à proportion de la quotité de travail et de la durée d'emploi sur la période du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023.

- **DÉCIDE** que cette prime sera versée en une fraction,
- **PRECISE** que les crédits inscrits au budget primitif sont suffisants,
- **AUTORISE** la Présidente à définir la rémunération versée aux personnels recrutés dans le cadre d'emplois saisonniers, pour accroissement temporaire d'activités ou pour remplacement rapide de fonctionnaires ou de personnels contractuels de droit public,
- **AUTORISE** la Présidente à définir la rémunération versée aux personnels recrutés dans le cadre d'emplois de contrats de projets,
- **AUTORISE** la Présidente à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette délibération.

Secrétaire de séance,

Daniel MONNERET

Secrétaire de séance,

Philippe PASSOT

N°HJSC_C_2024_04_04

Envoyé en préfecture le 29/04/2024
Reçu en préfecture le 29/04/2024
Publié le
ID : 039-200026573-20240410-HJSCC20240404B-DE

Haut-Jura Saint-Claude	**DEPARTEMENT DU JURA** **COMMUNAUTE DE COMMUNES** **HAUT-JURA SAINT- CLAUDE**	*Délibération conforme,* *La Présidente,* **Isabelle HEURTIER**
MEMBRES	Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire	
En exercice 49	Date et lieu de la séance	
Présents 37	**MERCREDI 10 avril 2024**	
Excusés 10		
Pouvoirs 9	**Pôle de Services Tomachon** **SAINT-CLAUDE**	
Absents 3		

PRESENTS :	Régis Sauveur, Stéphane Gros, Isabelle Heurtier, Jean-François Demarchi, Josette Piers, Roland Frezier, Nelly Durandot, Colin Rieutord, Alain Géraud, Hubert Maître, Anne-Christine Donze, Philippe Passot, Emilia Brûlé, Laurent Plaut, Da Silva Teixera Rachel, Jean-François Miny, Annie Mayet, Christian Rochet, Claude Mercier, Roger Morel-Fourrier, Michaël Jacquenod, Jean-Louis Millet, Herminia Elineau, Noël Invernizzi, Lilian Cottet-Emard, Catherine Chambard, Philippe Lutic, Frédéric Herzog, Gérard Duchêne, Annick Grandclément, Frédéric Poncet, Marc Capelli, Francis Lahaut, Samuel Vernerey, Daniel Monneret, Alain Blondet, Daniel Jacquenod.
EXCUSES :	Claire Cornot, Bernard Vincent, Daniel Bouiller, Maryse Vincent, Daniel Grenard, Pascal Bonin, Alain Bernard, Céline Desbarres, Loïc Gelper, Nelly Vaufrey.
ABSENTS :	Caroline Braun, Isabelle Billard, Toukkham Hatmanichanh.
POUVOIRS :	Cornot Claire donne pouvoir à Jean-François Demarchi, Bernard Vincent donne pouvoir à Philippe Passot, Daniel Bouiller donne pouvoir à Roland Frézier, Maryse Vincent donne pouvoir à Nelly Durandot, Alain Bernard donne pouvoir à Lilian Cottet-Emard, Céline Desbarres donne pouvoir à Jean-Louis MILLET, Loïc Gelper donne pouvoir à Annick Grandclément, Laëtitia De Roeck donne pouvoir à Catherine Chambard, Nellly Vaufrey donne pouvoir à Fréderic Poncet. Soit 37 présents et 9 pouvoirs soit 46 votants.

La convocation pour la séance du mercredi 10 avril 2024, datée du 4 avril 2024, a été adressée aux conseillers et affichée aux portes des Mairies de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude.

FINANCES

Budget primitif 2024 : présentation et adoption du budget annexe des activités économiques

Le Budget Zones d'Activités Economiques s'équilibre à hauteur de :

- 646 600.00 € en fonctionnement
- 1 707 027.73 € en investissement

La balance du budget primitif se présente ainsi :

Envoyé en préfecture le 29/04/2024
Reçu en préfecture le 29/04/2024
Publié le
ID : 039-200026573-20240410-HJSCC20240404B-DE

FONCTIONNEMENT			
Libellé	**Dépenses**	**Libellé**	**Recettes**
011 - Charges à caractère	98 400,00	**042** - Opérations d'ordre de	91 032,20
023 - Virement à la section d'investissement	274 148,21	**70** - Produits des services, du domaine et vente diverses	37 000,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	176 226,72	**74** - Dotations, subventions et participations	385 703,72
65 - Autres charges de gestion courante	10,02	**75** - Autres produits de gestion courante	117 360,00
66 - Charges financières	85 265,70	**76** - Produits financiers	10 104,42
67 - Charges exceptionnelles	500,00		
68 - Dotations aux amortissements et aux provisions	12 049,35	**78** - Reprises sur amortissements et provisions	5 399,66
TOTAL	**646 600,00**	**TOTAL**	**646 600,00**
INVESTISSEMENT			
Libellé	**Dépenses**	**Libellé**	**Recettes**
001 - Solde d'exécution de la sectrion d'investissement reporté	1 135 275,53	**021** - Virement de la section de fonctionnement	274 148,21
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	91 032,20	**024** - Produits de cessions	850 382,21
041 - Opérations patrimoniales	0,00	**040** - Opérations d'ordre de transfert entre sections	176 226,72
13 - Subventions d'investissements	0,00	**041** - Opérations patrimoniales	0,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	378 000,00	**10** - Dotations, fonds divers et réserves	341 433,18
20 - Immobilisations incorporelles	0,00	**13** - Subventions d'investissement	20 431,00
21 - Immobilisations corporelles	102 720,00	**16** - Emprunts et dettes assimilées	0,00
23 - Immobilisations en cours	0,00		
27 - Autres immobilisations financières	0,00	**27** - Autres immobilisations financières	44 406,41
TOTAL	**1 707 027,73**	**TOTAL**	**1 707 027,73**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré [**résultat du vote : 45 pour, 0 contre, 1 abstention (Colin Rieutord**)]

- **ADOPTE** le budget primitif 2024 du budget annexe des activités économique,
- **AUTORISE** la Présidente à mettre en œuvre le présent budget et à signer l'ensemble des documents nécessaires

Secrétaire de séance,

Daniel MONNERET

Secrétaire de séance,

Philippe PASSOT

N°HJSC_C_2024_04_05

Envoyé en préfecture le 29/04/2024
Reçu en préfecture le 29/04/2024
Publié le
ID : 039-200026573-20240410-HJSCC20240405B-DE

Haut-Jura Saint-Claude		**DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT-JURA SAINT- CLAUDE**	*Délibération conforme, La Présidente, **Isabelle HEURTIER***
MEMBRES		Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire	
En exercice	49	Date et lieu de la séance	
Présents	37	**MERCREDI 10 avril 2024** **Pôle de Services Tomachon SAINT-CLAUDE**	
Excusés	10		
Pouvoirs	9		
Absents	3		

PRESENTS :	Régis Sauveur, Stéphane Gros, Isabelle Heurtier, Jean-François Demarchi, Josette Piers, Roland Frezier, Nelly Durandot, Colin Rieutord, Alain Géraud, Hubert Maître, Anne-Christine Donze, Philippe Passot, Emilia Brûlé, Laurent Plaut, Da Silva Teixera Rachel, Jean-François Miny, Annie Mayet, Christian Rochet, Claude Mercier, Roger Morel-Fourrier, Michaël Jacquenod, Jean-Louis Millet, Herminia Elineau, Noël Invernizzi, Lilian Cottet-Emard, Catherine Chambard, Philippe Lutic, Frédéric Herzog, Gérard Duchêne, Annick Grandclément, Frédéric Poncet, Marc Capelli, Francis Lahaut, Samuel Vernerey, Daniel Monneret, Alain Blondet, Daniel Jacquenod.
EXCUSES :	Claire Cornot, Bernard Vincent, Daniel Bouiller, Maryse Vincent, Daniel Grenard, Pascal Bonin, Alain Bernard, Céline Desbarres, Loïc Gelper, Nelly Vaufrey.
ABSENTS :	Caroline Braun, Isabelle Billard, Toukkham Hatmanichanh.
POUVOIRS :	Cornot Claire donne pouvoir à Jean-François Demarchi, Bernard Vincent donne pouvoir à Philippe Passot, Daniel Bouiller donne pouvoir à Roland Frézier, Maryse Vincent donne pouvoir à Nelly Durandot, Alain Bernard donne pouvoir à Lilian Cottet-Emard, Céline Desbarres donne pouvoir à Jean-Louis MILLET, Loïc Gelper donne pouvoir à Annick Grandclément, Laëtitia De Roeck donne pouvoir à Catherine Chambard, Nellly Vaufrey donne pouvoir à Fréderic Poncet. Soit 37 présents et 9 pouvoirs soit 46 votants.

La convocation pour la séance du mercredi 10 avril 2024, datée du 4 avril 2024, a été adressée aux conseillers et affichée aux portes des Mairies de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude.

FINANCES

Budget primitif 2024 : présentation et adoption du budget annexe SPANC

Le Budget SPANC s'équilibre à hauteur de :

- 129 800.00 € en fonctionnement
- 8 252.89 € en investissement

La balance du budget primitif se présente ainsi :

Envoyé en préfecture le 29/04/2024
Reçu en préfecture le 29/04/2024
Publié le
ID : 039-200026573-20240410-HJSCC20240405B-DE

FONCTIONNEMENT			
Libellé	**Dépenses**	**Libellé**	**Recettes**
002 - Résultat d'exploitation reporté (déficit)	18 541,71	**042** - Opérations d'ordre de transfert entre sections	586,52
011 - Charges à caractère général	63 500,00	**70** - Produits des services, du domaine et vente diverses	105 355,52
012 - Charges de personnel et frais assimilés	41 600,00	**74** - Subventions d'exploitation	0,00
023 - Virement à la section d'investissement	1 000,00	**75** - Autres produits de gestion courante	0,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 853,99	**77** - Produits exceptionnels	23 250,00
65 - Autres charges de gestion	693,68		
67- Charges Exceptionnelles	505,52		
68 - Dotations aux amortissements et aux provisions	1 105,10	**78** - Reprise sur amortissements et provisions	607,96
TOTAL	**129 800,00**	**TOTAL**	**129 800,00**
INVESTISSEMENT			
Libellé	**Dépenses**	**Libellé**	**Recettes**
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	6 142,81	**021** - Virement de la section d'exploitation	1 000,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	586,52	**040** - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 853,99
21 - Immobilisations corporelles	1 523,56	**13** - Subventions d'investissement	4 398,90
TOTAL	**8 252,89**	**TOTAL**	**8 252,89**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré (**résultat du vote : 46 pour, 0 contre, 0 abstention**)

- **ADOPTE** le budget primitif 2024 du budget annexe SPANC,
- **AUTORISE** la Présidente à mettre en œuvre le présent budget et à signer l'ensemble des documents nécessaires

Secrétaire de séance,

Daniel MONNERET

Secrétaire de séance,

Philippe PASSOT

N°HJSC_C_2024_04_06

Envoyé en préfecture le 29/04/2024
Reçu en préfecture le 29/04/2024
Publié le
ID : 039-200026573-20240410-HJSCC20240406B-DE

Haut-Jura Saint-Claude		**DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT-JURA SAINT- CLAUDE**	*Délibération conforme, La Présidente, **Isabelle HEURTIER***
MEMBRES		Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire	
En exercice	49	Date et lieu de la séance	
Présents	37	**MERCREDI 10 avril 2024** **Pôle de Services Tomachon SAINT-CLAUDE**	
Excusés	10		
Pouvoirs	9		
Absents	3		

PRESENTS :	Régis Sauveur, Stéphane Gros, Isabelle Heurtier, Jean-François Demarchi, Josette Piers, Roland Frezier, Nelly Durandot, Colin Rieutord, Alain Géraud, Hubert Maître, Anne-Christine Donze, Philippe Passot, Emilia Brûlé, Laurent Plaut, Da Silva Teixera Rachel, Jean-François Miny, Annie Mayet, Christian Rochet, Claude Mercier, Roger Morel-Fourrier, Michaël Jacquenod, Jean-Louis Millet, Herminia Elineau, Noël Invernizzi, Lilian Cottet-Emard, Catherine Chambard, Philippe Lutic, Frédéric Herzog, Gérard Duchêne, Annick Grandclément, Frédéric Poncet, Marc Capelli, Francis Lahaut, Samuel Vernerey, Daniel Monneret, Alain Blondet, Daniel Jacquenod.
EXCUSES :	Claire Cornot, Bernard Vincent, Daniel Bouiller, Maryse Vincent, Daniel Grenard, Pascal Bonin, Alain Bernard, Céline Desbarres, Loïc Gelper, Nelly Vaufrey.
ABSENTS :	Caroline Braun, Isabelle Billard, Toukkham Hatmanichanh.
POUVOIRS :	Cornot Claire donne pouvoir à Jean-François Demarchi, Bernard Vincent donne pouvoir à Philippe Passot, Daniel Bouiller donne pouvoir à Roland Frézier, Maryse Vincent donne pouvoir à Nelly Durandot, Alain Bernard donne pouvoir à Lilian Cottet-Emard, Céline Desbarres donne pouvoir à Jean-Louis MILLET, Loïc Gelper donne pouvoir à Annick Grandclément, Laëtitia De Roeck donne pouvoir à Catherine Chambard, Nellly Vaufrey donne pouvoir à Fréderic Poncet. Soit 37 présents et 9 pouvoirs soit 46 votants.

La convocation pour la séance du mercredi 10 avril 2024, datée du 4 avril 2024, a été adressée aux conseillers et affichée aux portes des Mairies de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude.

FINANCES

Budget primitif 2024 : présentation et adoption du budget annexe Maisons de santé

Le Budget Maisons de santé s'équilibre à hauteur de :

- 408 424.79 € en fonctionnement
- 584 557.34 € en investissement

Et la balance du budget primitif se présente ainsi :

Envoyé en préfecture le 29/04/2024
Reçu en préfecture le 29/04/2024
Publié le
ID : 039-200026573-20240410-HJSCC20240406B-DE

FONCTIONNEMENT			
Libellé	Dépenses	Libellé	Recettes
011 - Charges à caractère général	181 000,00	**002** - Résultat de fonctionnement reporté	12 382,48
023 - Virement à la section d'investissement	87 647,42	**042** - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	32 642,58	**70** - Produits des services, du domaine et vente diverses	54 842,31
65 - Autres charges de gestion courante	81 500,00	**74** - Dotations, subventions et participations	140 000,00
66 - Charges financières	25 634,79	**75** - Autres produits de gestion courante	201 200,00
TOTAL	**408 424,79**	**TOTAL**	**408 424,79**
INVESTISSEMENT			
Libellé	Dépenses	Libellé	Recettes
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	354 267,34	**001** - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00
020 - Dépenses imprévues	0,00	**021** - Virement de la section de fonctionnement	87 647,42
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	**040** - Opérations d'ordre de transfert entre sections	32 642,58
16 - Emprunt et dettes assimiliées	111 900,00	**10** - Dotations, fonds divers et réserves	354 267,34
21 - Immobilisations corporelles	25 900,00	**13** - Subventions d'investissement	0,00
23 - Immobilisations en cours	92 490,00	**16** - Emprunts et dettes assimiliées	110 000,00
TOTAL	**584 557,34**	**TOTAL**	**584 557,34**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré (**résultat du vote : 46 pour, 0 contre, 0 abstention**)

- **ADOPTE** le budget primitif 2024 du budget annexe Maisons de santé,
- **AUTORISE** la Présidente à mettre en œuvre le présent budget et à signer l'ensemble des documents nécessaires

Secrétaire de séance,

Daniel MONNERET

Secrétaire de séance,

Philippe PASSOT

N°HJSC_C_2024_04_07

Envoyé en préfecture le 29/04/2024
Reçu en préfecture le 29/04/2024
Publié le
ID : 039-200026573-20240410-HJSCC20240407B-DE

Haut-Jura Saint-Claude	**DEPARTEMENT DU JURA** **COMMUNAUTE DE COMMUNES** **HAUT-JURA SAINT- CLAUDE**	*Délibération conforme,* *La Présidente,* **Isabelle HEURTIER**
MEMBRES	Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire	
En exercice 49	Date et lieu de la séance	
Présents 37	**MERCREDI 10 avril 2024**	
Excusés 10		
Pouvoirs 9	**Pôle de Services Tomachon** **SAINT-CLAUDE**	
Absents 3		

PRESENTS : Régis Sauveur, Stéphane Gros, Isabelle Heurtier, Jean-François Demarchi, Josette Piers, Roland Frezier, Nelly Durandot, Colin Rieutord, Alain Géraud, Hubert Maître, Anne-Christine Donze, Philippe Passot, Emilia Brûlé, Laurent Plaut, Da Silva Teixera Rachel, Jean-François Miny, Annie Mayet, Christian Rochet, Claude Mercier, Roger Morel-Fourrier, Michaël Jacquenod, Jean-Louis Millet, Herminia Elineau, Noël Invernizzi, Lilian Cottet-Emard, Catherine Chambard, Philippe Lutic, Frédéric Herzog, Gérard Duchêne, Annick Grandclément, Frédéric Poncet, Marc Capelli, Francis Lahaut, Samuel Vernerey, Daniel Monneret, Alain Blondet, Daniel Jacquenod.

EXCUSES : Claire Cornot, Bernard Vincent, Daniel Bouiller, Maryse Vincent, Daniel Grenard, Pascal Bonin, Alain Bernard, Céline Desbarres, Loïc Gelper, Nelly Vaufrey.

ABSENTS : Caroline Braun, Isabelle Billard, Toukkham Hatmanichanh.

POUVOIRS : Cornot Claire donne pouvoir à Jean-François Demarchi, Bernard Vincent donne pouvoir à Philippe Passot, Daniel Bouiller donne pouvoir à Roland Frézier, Maryse Vincent donne pouvoir à Nelly Durandot, Alain Bernard donne pouvoir à Lilian Cottet-Emard, Céline Desbarres donne pouvoir à Jean-Louis MILLET, Loïc Gelper donne pouvoir à Annick Grandclément, Laëtitia De Roeck donne pouvoir à Catherine Chambard, Nellly Vaufrey donne pouvoir à Fréderic Poncet.

Soit 37 présents et 9 pouvoirs soit 46 votants.

La convocation pour la séance du mercredi 10 avril 2024, datée du 4 avril 2024, a été adressée aux conseillers et affichée aux portes des Mairies de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude.

FINANCES

Budget primitif 2024 : présentation et adoption du budget annexe ADS

Le Budget ADS s'équilibre à hauteur de :

- 188 836.02 € en fonctionnement
- 16 328.91 € en investissement

Et la balance du budget primitif se présente ainsi :

Envoyé en préfecture le 29/04/2024
Reçu en préfecture le 29/04/2024
Publié le
ID : 039-200026573-20240410-HJSCC20240407B-DE

Libellé	Dépenses	Libellé	Recettes
002 - Résultat de fonctionnement reporté	7 217,03	**002** - Résultat de fonctionnement reporté	0,00
011 - Charges à caractère général	26 200,00	**042**- Opérations s'ordre de transfert entre sections	2 080,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	131 500,00	**70** - Produits des services, du domaine et vente diverses	177 500,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 365,72	**74** - Dotations, subventions et participations	2 132,52
65 - Autres charges de gestion courante	13 553,27	**75** - Autres produits de gestion courante	7 123,50
TOTAL	**188 836,02**	**TOTAL**	**188 836,02**
INVESTISSEMENT			
Libellé	**Dépenses**	**Libellé**	**Recettes**
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	9 248,91	**040** - Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 365,72
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 080,00	**10** - Dotations, fonds divers et réserves	820,20
21 - Immobilisations corporelles	5 000,00	**16** - Emprunts et dettes assimilées	5 142,99
TOTAL	**16 328,91**	**TOTAL**	**16 328,91**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré (**résultat du vote : 46 pour, 0 contre, 0 abstention**)

- **ADOPTE** le budget primitif 2024 du budget annexe ADS,
- **AUTORISE** la Présidente à mettre en œuvre le présent budget et à signer l'ensemble des documents nécessaires

Secrétaire de séance,

Daniel MONNERET

Secrétaire de séance,

Philippe PASSOT

N°HJSC_C_2024_04_08

Envoyé en préfecture le 29/04/2024
Reçu en préfecture le 29/04/2024
Publié le
ID : 039-200026573-20240410-HJSCC20240408B-DE

Haut-Jura Saint-Claude		**DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT-JURA SAINT- CLAUDE**	*Délibération conforme, La Présidente, **Isabelle HEURTIER***
MEMBRES		Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire	
En exercice	49	Date et lieu de la séance	
Présents	37	**MERCREDI 10 avril 2024**	
Excusés	10		
Pouvoirs	9	**Pôle de Services Tomachon SAINT-CLAUDE**	
Absents	3		

PRESENTS :	Régis Sauveur, Stéphane Gros, Isabelle Heurtier, Jean-François Demarchi, Josette Piers, Roland Frezier, Nelly Durandot, Colin Rieutord, Alain Géraud, Hubert Maître, Anne-Christine Donze, Philippe Passot, Emilia Brûlé, Laurent Plaut, Da Silva Teixera Rachel, Jean-François Miny, Annie Mayet, Christian Rochet, Claude Mercier, Roger Morel-Fourrier, Michaël Jacquenod, Jean-Louis Millet, Herminia Elineau, Noël Invernizzi, Lilian Cottet-Emard, Catherine Chambard, Philippe Lutic, Frédéric Herzog, Gérard Duchêne, Annick Grandclément, Frédéric Poncet, Marc Capelli, Francis Lahaut, Samuel Vernerey, Daniel Monneret, Alain Blondet, Daniel Jacquenod.
EXCUSES :	Claire Cornot, Bernard Vincent, Daniel Bouiller, Maryse Vincent, Daniel Grenard, Pascal Bonin, Alain Bernard, Céline Desbarres, Loïc Gelper, Nelly Vaufrey.
ABSENTS :	Caroline Braun, Isabelle Billard, Toukkham Hatmanichanh.
POUVOIRS :	Cornot Claire donne pouvoir à Jean-François Demarchi, Bernard Vincent donne pouvoir à Philippe Passot, Daniel Bouiller donne pouvoir à Roland Frézier, Maryse Vincent donne pouvoir à Nelly Durandot, Alain Bernard donne pouvoir à Lilian Cottet-Emard, Céline Desbarres donne pouvoir à Jean-Louis MILLET, Loïc Gelper donne pouvoir à Annick Grandclément, Laëtitia De Roeck donne pouvoir à Catherine Chambard, Nellly Vaufrey donne pouvoir à Fréderic Poncet. Soit 37 présents et 9 pouvoirs soit 46 votants.

La convocation pour la séance du mercredi 10 avril 2024, datée du 4 avril 2024, a été adressée aux conseillers et affichée aux portes des Mairies de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude.

FINANCES

Budget primitif 2024 : présentation et adoption du budget annexe Office de Tourisme

Le Budget Office de Tourisme présente un excédent de fonctionnement, il s'équilibre comme suit :

- 61 000.00 € excédent de fonctionnement
- 793 840.00 € dépenses de fonctionnement
- 854 840.00 € recettes de fonctionnement

La balance du budget primitif se présente ainsi :

Envoyé en préfecture le 29/04/2024
Reçu en préfecture le 29/04/2024
Publié le
ID : 039-200026573-20240410-HJSCC20240408B-DE

FONCTIONNEMENT			
Libellé	**Dépenses**	**Libellé**	**Recettes**
011 - Charges à caractère général	258 700,00	**002** - Résultat d'exploitation reporté	60 932,10
012 - Charges de personnel et	524 640,00	**013** - Atténuations de charges	66 132,00
022 - Dépenses imprévues	0,00	**70** - Produits des services, du domaine et vente diverses	207 000,00
		731 - Fiscalité locale	130 000,00
65 - Autres charges de gestion courante	10 000,00	**74** - Dotations, subventions et participations	390 775,90
67 - Charges exceptionnelles	500,00	**75** - Autres produits de gestion courante	0,00
TOTAL	**793 840,00**	**TOTAL**	**854 840,00**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré (**résultat du vote : 46 pour, 0 contre, 0 abstention**)

- **ADOPTE** le budget primitif 2024 du budget annexe Office de Tourisme,
- **AUTORISE** la Présidente à mettre en œuvre le présent budget et à signer l'ensemble des documents nécessaires

Secrétaire de séance,

Daniel MONNERET

Secrétaire de séance,

Philippe PASSOT

N°HJSC_C_2024_04_09

Envoyé en préfecture le 29/04/2024
Reçu en préfecture le 29/04/2024
Publié le
ID : 039-200026573-20240410-HJSCC20240409B-DE

Haut-Jura Saint-Claude	**DEPARTEMENT DU JURA** **COMMUNAUTE DE COMMUNES** **HAUT-JURA SAINT- CLAUDE**	*Délibération conforme,* *La Présidente,* **Isabelle HEURTIER**
MEMBRES	Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire	
En exercice 49	Date et lieu de la séance	
Présents 37	**MERCREDI 10 avril 2024**	
Excusés 10		
Pouvoirs 9	**Pôle de Services Tomachon** **SAINT-CLAUDE**	
Absents 3		

PRESENTS :	Régis Sauveur, Stéphane Gros, Isabelle Heurtier, Jean-François Demarchi, Josette Piers, Roland Frezier, Nelly Durandot, Colin Rieutord, Alain Géraud, Hubert Maître, Anne-Christine Donze, Philippe Passot, Emilia Brûlé, Laurent Plaut, Da Silva Teixera Rachel, Jean-François Miny, Annie Mayet, Christian Rochet, Claude Mercier, Roger Morel-Fourrier, Michaël Jacquenod, Jean-Louis Millet, Herminia Elineau, Noël Invernizzi, Lilian Cottet-Emard, Catherine Chambard, Philippe Lutic, Frédéric Herzog, Gérard Duchêne, Annick Grandclément, Frédéric Poncet, Marc Capelli, Francis Lahaut, Samuel Vernerey, Daniel Monneret, Alain Blondet, Daniel Jacquenod.
EXCUSES :	Claire Cornot, Bernard Vincent, Daniel Bouiller, Maryse Vincent, Daniel Grenard, Pascal Bonin, Alain Bernard, Céline Desbarres, Loïc Gelper, Nelly Vaufrey.
ABSENTS :	Caroline Braun, Isabelle Billard, Toukkham Hatmanichanh.
POUVOIRS :	Cornot Claire donne pouvoir à Jean-François Demarchi, Bernard Vincent donne pouvoir à Philippe Passot, Daniel Bouiller donne pouvoir à Roland Frézier, Maryse Vincent donne pouvoir à Nelly Durandot, Alain Bernard donne pouvoir à Lilian Cottet-Emard, Céline Desbarres donne pouvoir à Jean-Louis MILLET, Loïc Gelper donne pouvoir à Annick Grandclément, Laëtitia De Roeck donne pouvoir à Catherine Chambard, Nellly Vaufrey donne pouvoir à Fréderic Poncet. Soit 37 présents et 9 pouvoirs soit 46 votants.

La convocation pour la séance du mercredi 10 avril 2024, datée du 4 avril 2024, a été adressée aux conseillers et affichée aux portes des Mairies de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude.

FINANCES

Budget primitif 2024 : présentation et adoption du budget annexe Mobilités

Le Budget Mobilités présente un excédent de fonctionnement et d'investissement il s'équilibre comme suit :

- 72 797.51 € excédent de fonctionnement
- 972 320.00 € dépenses de fonctionnement
- 1 045 117.51 € recettes de fonctionnement
- 22 292.78 € excédent d'investissement
- 76 000.00 € dépenses d'investissement
- 98 292.78 € recettes d'investissement

La balance du budget primitif se présente ainsi :

Envoyé en préfecture le 29/04/2024
Reçu en préfecture le 29/04/2024
Publié le
ID : 039-200026573-20240410-HJSCC20240409B-DE

FONCTIONNEMENT			
Libellé	**Dépenses**	**Libellé**	**Recettes**
011 - Charges à caractère général	850 870,00	**002** - Résultat d'exploitation reporté	109 293,51
		013 - Atténuations de charges	16 875,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	33 750,00	**70** - Produits des services, du domaine et vente diverses	114 580,00
65 - Autres charges de gestion courante	86 700,00	**73** - Produits issus de la fiscalité	379 000,00
67 - Charges exceptionnelles	1 000,00	**74** - Dotations, subventions et participations	425 369,00
		75 - Autres produits de gestion courante	0,00
TOTAL	**972 320,00**	**TOTAL**	**1 045 117,51**
INVESTISSEMENT			
Libellé	**Dépenses**	**Libellé**	**Recettes**
21 - Immobilisations corporelles	76 000,00	**13** - Subventions d'investissement	98 292,78
TOTAL	**76 000,00**	**TOTAL**	**98 292,78**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré (**résultat du vote : 46 pour, 0 contre, 0 abstention**)

- **ADOPTE** le budget primitif 2024 du budget annexe Mobilité,
- **AUTORISE** la Présidente à mettre en œuvre le présent budget et à signer l'ensemble des documents nécessaires

Secrétaire de séance,

Daniel MONNERET

Secrétaire de séance,

Philippe PASSOT

N°HJSC_C_2024_04_10

Envoyé en préfecture le 29/04/2024
Reçu en préfecture le 29/04/2024
Publié le
ID : 039-200026573-20240410-HJSCC20240410B-DE

Haut-Jura Saint-Claude	**DEPARTEMENT DU JURA** **COMMUNAUTE DE COMMUNES** **HAUT-JURA SAINT- CLAUDE**	*Délibération conforme,* *La Présidente,* **Isabelle HEURTIER**
MEMBRES	Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire	
En exercice 49 Présents 37 Excusés 10 Pouvoirs 9 Absents 3	Date et lieu de la séance **MERCREDI 10 avril 2024** **Pôle de Services Tomachon** **SAINT-CLAUDE**	

PRESENTS : Régis Sauveur, Stéphane Gros, Isabelle Heurtier, Jean-François Demarchi, Josette Piers, Roland Frezier, Nelly Durandot, Colin Rieutord, Alain Géraud, Hubert Maître, Anne-Christine Donze, Philippe Passot, Emilia Brûlé, Laurent Plaut, Da Silva Teixera Rachel, Jean-François Miny, Annie Mayet, Christian Rochet, Claude Mercier, Roger Morel-Fourrier, Michaël Jacquenod, Jean-Louis Millet, Herminia Elineau, Noël Invernizzi, Lilian Cottet-Emard, Catherine Chambard, Philippe Lutic, Frédéric Herzog, Gérard Duchêne, Annick Grandclément, Frédéric Poncet, Marc Capelli, Francis Lahaut, Samuel Vernerey, Daniel Monneret, Alain Blondet, Daniel Jacquenod.

EXCUSES : Claire Cornot, Bernard Vincent, Daniel Bouiller, Maryse Vincent, Daniel Grenard, Pascal Bonin, Alain Bernard, Céline Desbarres, Loïc Gelper, Nelly Vaufrey.

ABSENTS : Caroline Braun, Isabelle Billard, Toukkham Hatmanichanh.

POUVOIRS : Cornot Claire donne pouvoir à Jean-François Demarchi, Bernard Vincent donne pouvoir à Philippe Passot, Daniel Bouiller donne pouvoir à Roland Frézier, Maryse Vincent donne pouvoir à Nelly Durandot, Alain Bernard donne pouvoir à Lilian Cottet-Emard, Céline Desbarres donne pouvoir à Jean-Louis MILLET, Loïc Gelper donne pouvoir à Annick Grandclément, Laëtitia De Roeck donne pouvoir à Catherine Chambard, Nellly Vaufrey donne pouvoir à Fréderic Poncet.

Soit 37 présents et 9 pouvoirs soit 46 votants.

La convocation pour la séance du mercredi 10 avril 2024, datée du 4 avril 2024, a été adressée aux conseillers et affichée aux portes des Mairies de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude.

FINANCES

Budget primitif 2024 : présentation et adoption du budget annexe ASF

Le Budget ASF s'équilibre à hauteur de :
- 725 565.00 € en fonctionnement
- 842 938.24 € en investissement

La balance du budget primitif se présente ainsi :

Envoyé en préfecture le 29/04/2024
Reçu en préfecture le 29/04/2024
Publié le
ID : 039-200026573-20240410-HJSCC20240410B-DE

FONCTIONNEMENT			
Libellé	**Dépenses**	**Libellé**	**Recettes**
002 - Résultat de fonctionnement reporté	0,00	**002** - Résultat de fonctionnement reporté	13 827,46
011 - Charges à caractère général	254 530,00	**013** - Atténuations de charges	71 600,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	397 350,00	**042** - Opérations d'ordre de transfert entre sections	41 793,07
022 - Dépenses imprévues	0,00		
023 - Virement à la section d'investissement	6 000,00	**70** - Produits des services, du domaine et vente diverses	221 250,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	48 618,22		
65 - Autres charges de gestion	4 400,00	**74** - Dotations, subventions et	369 200,00
66 - Charges financières	13 782,31	**75** - Autres produits de gestion courante	7 510,00
67 - Charges exceptionnelles	500,00		
68 - Dotations aux amortissements et aux provisions	384,47	**78** - Reprises sur amortissements et provisions	384,47
TOTAL	**725 565,00**	**TOTAL**	**725 565,00**
INVESTISSEMENT			
Libellé	**Dépenses**	**Libellé**	**Recettes**
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00	**001** - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	73 979,34
020 - Dépenses imprévues (investissement)	0,00	**021** - Virements de la section de fonctionnement	6 000,00
		024 - Produits de cessions	0,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	41 793,07	**040** - Opérations d'ordre de transfert entre sections	48 618,22
16 - Emprunt et dettes assimiliées	38 500,00	**10** - Dotations, fonds divers et réserves	125 104,31
20 - Immobilisations incorporelles	0,00	**13** - Subventions d'investissement	131 044,00
21 - Immobilisations corporelles	187 031,17	**16** - Emprunts et dettes assimiliées	458 192,37
23 - Immobilisations en cours	575 614,00		
TOTAL	**842 938,24**	**TOTAL**	**842 938,24**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré (**résultat du vote : 46 pour, 0 contre, 0 abstention**)

- **ADOPTE** le budget primitif 2024 du budget annexe ASF,
- **AUTORISE** la Présidente à mettre en œuvre le présent budget et à signer l'ensemble des documents nécessaires

Secrétaire de séance,

Daniel MONNERET

Secrétaire de séance,

Philippe PASSOT

N°HJSC_C_2024_04_11

Envoyé en préfecture le 29/04/2024
Reçu en préfecture le 29/04/2024
Publié le
ID : 039-200026573-20240410-HJSCC20240411B-DE

Haut-Jura Saint-Claude		**DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT-JURA SAINT- CLAUDE**	*Délibération conforme, La Présidente, **Isabelle HEURTIER***
MEMBRES		Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire	
En exercice	49	Date et lieu de la séance	
Présents	37	**MERCREDI 10 avril 2024** **Pôle de Services Tomachon SAINT-CLAUDE**	
Excusés	10		
Pouvoirs	9		
Absents	3		

PRESENTS :	Régis Sauveur, Stéphane Gros, Isabelle Heurtier, Jean-François Demarchi, Josette Piers, Roland Frezier, Nelly Durandot, Colin Rieutord, Alain Géraud, Hubert Maître, Anne-Christine Donze, Philippe Passot, Emilia Brûlé, Laurent Plaut, Da Silva Teixera Rachel, Jean-François Miny, Annie Mayet, Christian Rochet, Claude Mercier, Roger Morel-Fourrier, Michaël Jacquenod, Jean-Louis Millet, Herminia Elineau, Noël Invernizzi, Lilian Cottet-Emard, Catherine Chambard, Philippe Lutic, Frédéric Herzog, Gérard Duchêne, Annick Grandclément, Frédéric Poncet, Marc Capelli, Francis Lahaut, Samuel Vernerey, Daniel Monneret, Alain Blondet, Daniel Jacquenod.
EXCUSES :	Claire Cornot, Bernard Vincent, Daniel Bouiller, Maryse Vincent, Daniel Grenard, Pascal Bonin, Alain Bernard, Céline Desbarres, Loïc Gelper, Nelly Vaufrey.
ABSENTS :	Caroline Braun, Isabelle Billard, Toukkham Hatmanichanh.
POUVOIRS :	Cornot Claire donne pouvoir à Jean-François Demarchi, Bernard Vincent donne pouvoir à Philippe Passot, Daniel Bouiller donne pouvoir à Roland Frézier, Maryse Vincent donne pouvoir à Nelly Durandot, Alain Bernard donne pouvoir à Lilian Cottet-Emard, Céline Desbarres donne pouvoir à Jean-Louis MILLET, Loïc Gelper donne pouvoir à Annick Grandclément, Laëtitia De Roeck donne pouvoir à Catherine Chambard, Nellly Vaufrey donne pouvoir à Fréderic Poncet. Soit 37 présents et 9 pouvoirs soit 46 votants.

La convocation pour la séance du mercredi 10 avril 2024, datée du 4 avril 2024, a été adressée aux conseillers et affichée aux portes des Mairies de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude.

FINANCES

Centre Nautique du Martinet : appobation du plan de financement

Vu les statuts de la collectivité, notamment l'article 6-4-2 Equipements sportifs d'intérêts communautaire,

Vu le projet de restructuration du Centre Nautique du Martinet,

Vu la décision n°70-2023 du 28 novembre 2023 approuvant le plan de financement,

Considérant l'optimisation des financements par l'ajout de financeurs, il est proposé au Conseil Communautaire de valider le plan de financement suivant :

Envoyé en préfecture le 29/04/2024
Reçu en préfecture le 29/04/2024
Publié le
ID : 039-200026573-20240410-HJSCC20240411B-DE

DÉPENSES	MONTANT HT	RECETTES	TAUX	MONTANT HT
Études	633 000,00 €	Europe	19%	2 521 655,20 €
CT & SPS	30 210,00 €	État DETR	15%	2 000 000,00 €
AMO assistance à maitrise d'ouvrage	44 049,00 €	État études	2%	307 922,46 €
MO maître d'ouvrage	1 758 685,68 €	Région BFC TeA	6%	725 063,00 €
OPC	126 002,36 €	Région BFC	4%	540 000,00 €
Étude d'impact	33 550,00 €	Département du Jura	10%	1 260 827,60 €
Total suivi de projet	***2 625 497,04 €***	ADEME	3%	400 000,00 €
Clos couvert	3 231 779,00 €	FNADT Massif	2%	313 713,00 €
Lots techniques	1 466 068,00 €	ANS	10%	1 299 182,60 €
Second œuvre	1 038 477,00 €	**TOTAL SUBVENTION**	**72%**	**9 368 363,86 €**
Chaufferie bois et silo	636 000,00 €	Autofinancement	28%	3 623 462,18 €
VRD espaces verts	564 815,00 €	**TOTAL**	**100,00%**	**12 991 826,04 €**
Panneaux photovoltaïques	70 000,00 €			
Zone de stationnement	253 000,00 €			
Espace bien être	1 858 000,00 €			
Pentagliss et locaux de rangement	669 590,00 €			
Jeux secs	18 400,00 €			
Toboggan	560 200,00 €			
Total travaux	***10 366 329,00 €***			
MONTANT TOTAL DU PROJET	**12 991 826,04 €**			

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

[**Résultat du vote : 37 pour, 0 contre, 9 abstentions** (Jean-Louis Millet, Noël Invernizzi, Céline Desbarres, Alain Bernard, Philippe Lutic, Annick Grandclément, Loïc Gelper, Catherine Chambard, Laëtitia De Roëck.)]

- **APPROUVE** le plan de financement,
- **AUTORISE** la Présidente à signer l'ensemble des documents nécessaires

Secrétaire de séance,

Daniel MONNERET

Secrétaire de séance,

Philippe PASSOT

N°HJSC_C_2024_04_12

Envoyé en préfecture le 29/04/2024
Reçu en préfecture le 29/04/2024
Publié le
ID : 039-200026573-20240410-HJSCC20240412B-DE

Haut-Jura Saint-Claude	**DEPARTEMENT DU JURA** **COMMUNAUTE DE COMMUNES** **HAUT-JURA SAINT- CLAUDE**	*Délibération conforme,* *La Présidente,* **Isabelle HEURTIER**
MEMBRES	Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire	
En exercice 49	Date et lieu de la séance	
Présents 37	**MERCREDI 10 avril 2024**	
Excusés 10		
Pouvoirs 9	**Pôle de Services Tomachon** **SAINT-CLAUDE**	
Absents 3		

PRESENTS :	Régis Sauveur, Stéphane Gros, Isabelle Heurtier, Jean-François Demarchi, Josette Piers, Roland Frezier, Nelly Durandot, Colin Rieutord, Alain Géraud, Hubert Maître, Anne-Christine Donze, Philippe Passot, Emilia Brûlé, Laurent Plaut, Da Silva Teixera Rachel, Jean-François Miny, Annie Mayet, Christian Rochet, Claude Mercier, Roger Morel-Fourrier, Michaël Jacquenod, Jean-Louis Millet, Herminia Elineau, Noël Invernizzi, Lilian Cottet-Emard, Catherine Chambard, Philippe Lutic, Frédéric Herzog, Gérard Duchêne, Annick Grandclément, Frédéric Poncet, Marc Capelli, Francis Lahaut, Samuel Vernerey, Daniel Monneret, Alain Blondet, Daniel Jacquenod.
EXCUSES :	Claire Cornot, Bernard Vincent, Daniel Bouiller, Maryse Vincent, Daniel Grenard, Pascal Bonin, Alain Bernard, Céline Desbarres, Loïc Gelper, Nelly Vaufrey.
ABSENTS :	Caroline Braun, Isabelle Billard, Toukkham Hatmanichanh.
POUVOIRS :	Cornot Claire donne pouvoir à Jean-François Demarchi, Bernard Vincent donne pouvoir à Philippe Passot, Daniel Bouiller donne pouvoir à Roland Frézier, Maryse Vincent donne pouvoir à Nelly Durandot, Alain Bernard donne pouvoir à Lilian Cottet-Emard, Céline Desbarres donne pouvoir à Jean-Louis MILLET, Loïc Gelper donne pouvoir à Annick Grandclément, Laëtitia De Roeck donne pouvoir à Catherine Chambard, Nellly Vaufrey donne pouvoir à Fréderic Poncet. Soit 37 présents et 9 pouvoirs soit 46 votants.

La convocation pour la séance du mercredi 10 avril 2024, datée du 4 avril 2024, a été adressée aux conseillers et affichée aux portes des Mairies de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude.

FINANCES

Restructuration du Centre Nautique du Martinet : Autorisation de programme / Crédits de Paiement

Conformément aux articles L.2311-3 et R.2311-9 du Code Général des Collectivités territoriales, les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme (AP) et des crédits de paiement (CP). Cette procédure permet à la Communauté de Communes de délibérer sur une enveloppe globale de dépenses ainsi que sa répartition dans le temps. La planification favorise la lisibilité des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

Vu la délibération N°15/1-1 du Conseil Communautaire du 6 juillet 2022 approuvant la présentation de l'avant-projet définitif et la décision de retenir le projet dans sa globalité avec toutes les options donnant ainsi une dimension structurante au projet,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

[**Résultat du vote : 37 pour, 0 contre, 9 abstentions** (Jean-Louis Millet, Noël Invernizzi, Céline Desbarres, Alain Bernard, Philippe Lutic, Annick Grandclément, Loïc Gelper, Catherine Chambard, Laëtitia De Roëck.)]

Envoyé en préfecture le 29/04/2024
Reçu en préfecture le 29/04/2024
Publié le
ID : 039-200026573-20240410-HJSCC20240412B-DE

- **APPROUVE** la création de l'autorisation de programme / des crédits de paiement ci-dessous pour le projet de restructuration du Centre Nautique du Martinet,

PROJET DE RESTRUCTURATION DU CENTRE NAUTIQUE DU MARTINET					
Autorisation de programme TTC	Réalisation antérieure	Reste à inscrire	Crédit de paiement 2024	Crédit de paiement 2025	Crédit de paiement 2026
15 590 191,25	**1 531 459,51**	**14 058 731,74**	**2 500 000,00**	**11 068 000,00**	**490 731,74**
Autorisation de programme HT					
12 991 826,04	1 276 216,26	11 715 609,78	2 083 333,33	9 223 333,33	408 943,12

- **AUTORISE** la Présidente à signer l'ensemble des documents nécessaires

Secrétaire de séance,

Daniel MONNERET

Secrétaire de séance,

Philippe PASSOT

N°HJSC_C_2024_04_13

Envoyé en préfecture le 29/04/2024
Reçu en préfecture le 29/04/2024
Publié le
ID : 039-200026573-20240410-HJSCC20240413B-DE

Haut-Jura Saint-Claude		**DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT-JURA SAINT- CLAUDE**	*Délibération conforme, La Présidente, **Isabelle HEURTIER***
MEMBRES		Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire	
En exercice	49	Date et lieu de la séance	
Présents	37	**MERCREDI 10 avril 2024** **Pôle de Services Tomachon SAINT-CLAUDE**	
Excusés	10		
Pouvoirs	9		
Absents	3		

PRESENTS :	Régis Sauveur, Stéphane Gros, Isabelle Heurtier, Jean-François Demarchi, Josette Piers, Roland Frezier, Nelly Durandot, Colin Rieutord, Alain Géraud, Hubert Maître, Anne-Christine Donze, Philippe Passot, Emilia Brûlé, Laurent Plaut, Da Silva Teixera Rachel, Jean-François Miny, Annie Mayet, Christian Rochet, Claude Mercier, Roger Morel-Fourrier, Michaël Jacquenod, Jean-Louis Millet, Herminia Elineau, Noël Invernizzi, Lilian Cottet-Emard, Catherine Chambard, Philippe Lutic, Frédéric Herzog, Gérard Duchêne, Annick Grandclément, Frédéric Poncet, Marc Capelli, Francis Lahaut, Samuel Vernerey, Daniel Monneret, Alain Blondet, Daniel Jacquenod.
EXCUSES :	Claire Cornot, Bernard Vincent, Daniel Bouiller, Maryse Vincent, Daniel Grenard, Pascal Bonin, Alain Bernard, Céline Desbarres, Loïc Gelper, Nelly Vaufrey.
ABSENTS :	Caroline Braun, Isabelle Billard, Toukkham Hatmanichanh.
POUVOIRS :	Cornot Claire donne pouvoir à Jean-François Demarchi, Bernard Vincent donne pouvoir à Philippe Passot, Daniel Bouiller donne pouvoir à Roland Frézier, Maryse Vincent donne pouvoir à Nelly Durandot, Alain Bernard donne pouvoir à Lilian Cottet-Emard, Céline Desbarres donne pouvoir à Jean-Louis MILLET, Loïc Gelper donne pouvoir à Annick Grandclément, Laëtitia De Roeck donne pouvoir à Catherine Chambard, Nellly Vaufrey donne pouvoir à Fréderic Poncet. Soit 37 présents et 9 pouvoirs soit 46 votants.

La convocation pour la séance du mercredi 10 avril 2024, datée du 4 avril 2024, a été adressée aux conseillers et affichée aux portes des Mairies de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude.

FINANCES

Budget primitif 2024 : présentation et adoption du budget général

Le Budget général s'équilibre à hauteur de :

- 18 375 300.00 € en fonctionnement
- 10 288 200.00 € en investissement

Et la balance du budget primitif se présente ainsi :

Envoyé en préfecture le 29/04/2024
Reçu en préfecture le 29/04/2024
Publié le
ID : 039-200026573-20240410-HJSCC20240413B-DE

FONCTIONNEMENT			
Libellé	**Dépenses**	**Libellé**	**Recettes**
011 - Charges à caractère général	1 488 950,00	**002** - Résultat d'exploitation reporté	1 314 078,25
012 - Charges de personnel et frais assimilés	3 250 000,00	**013** - Atténuations de charges	185 500,00
014 - Atténuations de produits	3 948 050,00	**042** - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 757 057,24
023 - Virement à la section d'investissement	2 071 151,30	**70** - Produits des services, du domaine et vente diverses	309 080,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 223 454,05	**73** - Impôts et taxes	4 882 384,00
		731 - Fiscalité locale	6 331 558,00
65 - Autres charges de gestion courante	5 162 000,00	**74** - Dotations, subventions et participations	3 468 000,00
66 - Charges financières	195 346,24	**75** - Autres produits de gestion courante	101 602,51
67 - Charges exceptionnelles	5 000,00	**77** - Produits exceptionnels	1 000,00
68 - Dotations aux amortissements et aux provisions	31 348,41	**78** - Reprises sur amortissements et provisions	25 040,00
TOTAL	**18 375 300,00**	**TOTAL**	**18 375 300,00**
INVESTISSEMENT			
Libellé	**Dépenses**	**Libellé**	**Recettes**
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 066 595,86	**021** - Virement de la section de fonctionnement	2 071 151,30
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 757 057,24	**024** - Produits de cessions	41 982,61
13 - Subventions d'investissement	230 324,58		
16 - Emprunts et dettes assimilées	721 000,00	**040** - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 223 454,05
20 - Immobilisations incorporelles	447 200,61		
204 - Subvention d'équipement versées	963 100,00	**10** - Dotations, fonds divers et réserves	1 975 753,53
21 - Immobilisations corporelles	1 387 148,34	**13** - Subventions d'investissement	2 900 858,51
23 - Immobilisations en cours	3 615 773,37	**16** - Emprunts et dettes assimilées	1 075 000,00
26 - Participation et créances rattachées à des participations	100 000,00		
TOTAL	**10 288 200,00**	**TOTAL**	**10 288 200,00**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

[**Résultat du vote : 37 pour, 0 contre, 9 abstentions** (Jean-Louis Millet, Noël Invernizzi, Céline Desbarres, Alain Bernard, Philippe Lutic, Annick Grandclément, Loïc Gelper, Catherine Chambard, Laëtitia De Roëck.)]

- **ADOPTE** le budget primitif 2024 du budget général,

- **AUTORISE** la Présidente à mettre en œuvre le présent budget et à signer l'ensemble des documents nécessaires

Envoyé en préfecture le 29/04/2024
Reçu en préfecture le 29/04/2024
Publié le
ID : 039-200026573-20240410-HJSCC20240413B-DE

Secrétaire de séance,

Daniel MONNERET

Secrétaire de séance,

Philippe PASSOT

N°HJSC_C_2024_04_14

Envoyé en préfecture le 29/04/2024
Reçu en préfecture le 29/04/2024
Publié le
ID : 039-200026573-20240410-HJSCC20240414B-DE

Haut-Jura Saint-Claude	**DEPARTEMENT DU JURA** **COMMUNAUTE DE COMMUNES** **HAUT-JURA SAINT- CLAUDE**	*Délibération conforme,* *La Présidente,* **Isabelle HEURTIER**
MEMBRES	Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire	
En exercice 49	Date et lieu de la séance	
Présents 37	**MERCREDI 10 avril 2024**	
Excusés 10		
Pouvoirs 9	**Pôle de Services Tomachon** **SAINT-CLAUDE**	
Absents 3		

PRESENTS :	Régis Sauveur, Stéphane Gros, Isabelle Heurtier, Jean-François Demarchi, Josette Piers, Roland Frezier, Nelly Durandot, Colin Rieutord, Alain Géraud, Hubert Maître, Anne-Christine Donze, Philippe Passot, Emilia Brûlé, Laurent Plaut, Da Silva Teixera Rachel, Jean-François Miny, Annie Mayet, Christian Rochet, Claude Mercier, Roger Morel-Fourrier, Michaël Jacquenod, Jean-Louis Millet, Herminia Elineau, Noël Invernizzi, Lilian Cottet-Emard, Catherine Chambard, Philippe Lutic, Frédéric Herzog, Gérard Duchêne, Annick Grandclément, Frédéric Poncet, Marc Capelli, Francis Lahaut, Samuel Vernerey, Daniel Monneret, Alain Blondet, Daniel Jacquenod.
EXCUSES :	Claire Cornot, Bernard Vincent, Daniel Bouiller, Maryse Vincent, Daniel Grenard, Pascal Bonin, Alain Bernard, Céline Desbarres, Loïc Gelper, Nelly Vaufrey.
ABSENTS :	Caroline Braun, Isabelle Billard, Toukkham Hatmanichanh.
POUVOIRS :	Cornot Claire donne pouvoir à Jean-François Demarchi, Bernard Vincent donne pouvoir à Philippe Passot, Daniel Bouiller donne pouvoir à Roland Frézier, Maryse Vincent donne pouvoir à Nelly Durandot, Alain Bernard donne pouvoir à Lilian Cottet-Emard, Céline Desbarres donne pouvoir à Jean-Louis MILLET, Loïc Gelper donne pouvoir à Annick Grandclément, Laëtitia De Roeck donne pouvoir à Catherine Chambard, Nellly Vaufrey donne pouvoir à Fréderic Poncet. Soit 37 présents et 9 pouvoirs soit 46 votants.

La convocation pour la séance du mercredi 10 avril 2024, datée du 4 avril 2024, a été adressée aux conseillers et affichée aux portes des Mairies de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

MOBILITES : Contrat d'objectifs Mobilités – avenant n°3

Vu les statuts de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude notamment l'article 7-8 « Autorité Organisatrice de la Mobilité »

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, notamment ses articles 15, 114 et 133,

Vu le Code des transports, et notamment ses articles L. 1231-1 et suivants et L. 3111-1 et suivants,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1321-1 et suivants,

Vu le règlement n° 1370/2007 relatif aux services publics de transport de voyageurs par chemin de fer et par route (ci-après « règlement OSP »),

Envoyé en préfecture le 29/04/2024
Reçu en préfecture le 29/04/2024
Publié le
ID : 039-200026573-20240410-HJSCC20240414B-DE

Vu le règlement n°2016/2338 du parlement européen et du conseil du 14 décembre 2016 modifiant le règlement (CE) n°1370/2007 en ce qui concerne l'ouverture du marché des services nationaux de transport de voyageurs par chemin de fer,

Vu la délibération du Conseil régional en date du 30 juin 2017, approuvant la conclusion du contrat de service public avec la SPL Mobilités Bourgogne-Franche-Comté,

Vu le contrat de service public entre la Communauté de Commune Haut Jura Saint Claude et la SPL Mobilités Bourgogne-Franche-Comté signé le 16 décembre 2022,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré (**résultat du vote : 46 pour, 0 contre, 0 abstention**)

- **APPROUVE** l'avenant présentée par la SPL MBFC MOBILITE comprenant les modifications suivantes :
    - Une augmentation de la contribution forfaitaire de 49 k€ (32 k€ desserte du VALEVRE + 17 k€ prime urbaine – Chauffeurs). Les augmentations liées au carburant ne sont pas à ce stade, intégrées ni même les besoins de renfort en matière de sécurité. La prime urbaine n'est intégrée que sur 6 mois.
    - Une modification de la formule d'actualisation selon les termes suivants :

      Rn = Rn-1 * (0.10+0.4754(Sn/Sn-1)+0.0859(Gn/Gn-1)+0.1654(Vn/Vn-1) +0.0693 (Rn/Rn-1)+0.1040 (CVSn/CVSn-1))

      L'actuelle formule de révision n'est plus pertinente. Les indices N étant les indices moyens de l'année N et N-1 ceux de l'année N-1. Afin de pouvoir appliquer la formule au 1er janvier ; il est proposé de prendre comme période de référence Octobre n-2 à septembre n-1 Et octobre n-1 à septembre n.

      Nous aurions dans ce cas une actualisation à environ 2.4% au regard du prix de septembre 2023 au lieu de 12 %.
    - Un cout de 5k€ pour la gestion et la maintenance des VAE en location longue durée
    - Une refacturation un forfait annuel de 1000 € pour la gestion de la voiture en autopartage
    - Un report de fin de contrat au 31.12.2024.
- **AUTORISE** la Présidente à signer l'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Secrétaire de séance,

Daniel MONNERET

Secrétaire de séance,

Philippe PASSOT